

MONUMENT CARTIER

Nous avons vu, examiné et beaucoup admiré un modèle en plâtre d'une statue de Sir George Cartier, modelé par notre jeune et brillant artiste, M. Philippe Hébert, l'auteur de la statue de Salaberry.

Ce modèle, que M. Hébert a fait en vue du monument voté par la nation à l'un de nos hommes publics les plus éminents, est d'une vérité frappante et en même temps une œuvre artistique tout à fait remarquable.

Sir George n'était pas précisément ce qu'un statuaire pouvait rêver de plus sculptural pour modèle ; tant s'en faut. Eh bien, le jeune artiste, tout en conservant le caractère, je dirai même le tempérament de son héros, avec une ressemblance de physionomie parfaite, a su le poser, le cambrer, lui donner le geste, le coup de tête, l'expression—l'idéaliser enfin, au point d'en faire, sinon un très bel homme, du moins un type ferme et élégant à la fois, calme, sérieux, sûr de lui, convaincu de sa force et confiant dans le succès.

On ne pouvait mieux concevoir ; c'est une très belle composition, et qui ferait honneur à un artiste de renom.

On se défie généralement des jugements que nos journaux portent sur les œuvres d'art ; et l'on a le plus souvent raison. Mais M. Hébert a pour lui plus que le suffrage de nos journaux. Il vient de recevoir d'Europe un compliment de son œuvre, qui, pour être indirect n'en est que plus flatteur.

Lors d'un voyage qu'il faisait dernièrement à Paris, un de nos amis avait fait la connaissance du grand statuaire Vital Dubray à qui fut confiée l'exécution de toutes les plus grandes œuvres de sculpture sous le second empire. Curieux de connaître l'appréciation du grand artiste sur le talent du jeune sculpteur canadien, notre ami lui a envoyé deux photographies du modèle dont nous avons parlé plus haut, lui donnant seulement quelques explications avec le nom de l'auteur.

Voici la réponse qu'il a reçue :

PARIS, 1er février 1882.

Mon cher ami,

Je ne puis me prononcer sur la vue d'une photographie. Je crois pourtant que l'artiste a su tirer du costume ridicule de son héros tout le parti possible, et que l'ensemble sera satisfaisant. Du reste, Hébert est un artiste d'un talent éprouvé, et son nom est une garantie suffisante pour déterminer le choix de la commission à laquelle incombe la responsabilité du monument. C'est de plus un homme très honorable. Je ne saurais donc que féliciter les représentants de cette commission d'avoir eu la main si heureuse.

DUBRAY (VITAL).

On voit immédiatement en lisant cette lettre, que l'auteur était, en écrivant, sous une double fausse impression. D'abord, il croyait que le modèle en question avait été préparé à la demande du gouvernement, ensuite qu'il était l'œuvre, non pas de M. Hébert, artiste canadien de Montréal, mais de M. Théodore Hébert, un autre statuaire célèbre de Paris, rival de Dubray lui-même.

Or, M. Dubray, prendre le modèle sculpté par notre jeune artiste pour l'œuvre d'un grand maître, c'est, on le comprendra, le plus grand éloge qu'il pouvait faire du travail que l'on soumettait à son appréciation.

M. Hébert doit être fier d'un témoignage aussi distingué que peu suspect, et qui ne peut manquer d'avoir un grand poids auprès de ceux qui devront choisir l'artiste à qui sera confiée l'exécution du monument projeté.

UN AMI DES ARTS.

UN CADEAU MAGNIFIQUE

Nous lisons dans le *Canadian Illustrated News* :

C'est une tâche agréable de s'incliner devant le mérite d'où qu'il vienne, et de noter les hommages qui lui sont rendus. C'est ce qui nous engage à consigner ici un fait de ce genre pour le plus grand encouragement de la jeunesse de notre pays. Mardi de la semaine dernière, M. G. B. Burland, citoyen de notre ville, recevait ses amis chez lui en l'honneur de son fils qui venait d'atteindre l'âge de majorité ; c'était une fête de famille à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister. Peu de jeunes gens, arrivés à cette époque de leur existence, peuvent se vanter d'avoir de plus beaux états de service que M. Jeffrey H. Burland. Elève des sciences appliquées à l'Université McGill, il s'est acquis une belle place parmi ses compagnons, en gagnant leur amitié et l'estime de ses professeurs. D'un autre côté, il a prouvé son affection pour son *Alma Mater*, en faisant quelques actes de générosité qu'heureusement ses moyens lui permettaient.

Mais ce n'est là que peu de chose comparé à l'affection que sa conduite lui a valu dans le sein de sa famille. Dans notre siècle d'enfants précoces, il est rare de trouver un enfant de son âge ayant acquis d'une façon aussi complète l'affection de son père et de sa mère.

Si nous ne nous trompons point, c'est cette conduite qui a porté M. Burland à croire qu'il était mûr pour l'indépendance, et qu'enfin c'était un homme. "Pour commander, disait le duc de Wellington, il faut avoir appris à obéir." Celui qui, pendant son enfance, s'est soumis honorablement à la volonté de ses parents, est le mieux préparé à entrer dans cette carrière de la vie où il devra plus que par le passé penser et agir pour lui-même.

Mardi de la semaine dernière, ce jeune homme, qui ne soupçonnait pas quelle prompt récompense attendait son incontestable mérite, reçut de son père un cadeau de \$25,000, et aussi une montre et une chaîne en or, présent de sa mère et de ses sœurs. M. Jeffrey Burland qui, hier encore, n'était qu'un enfant, est aujourd'hui un homme assez bien doué pour entreprendre le combat de la vie qui se présente maintenant à son activité.

Comme nous le disions plus haut, ce qui vient de se passer est un encouragement pour la jeunesse d'aujourd'hui, et aussi un enseignement. Il importe peu au monde en général que tel ou tel jeune homme reçoive \$25,000, mais si l'idée qu'un jeune homme qui s'est conduit d'une façon honorable peut être récompensé par ceux auxquels il doit honneur et respect, si cette idée se répand, elle ne peut que produire d'heureux résultats. Il est vrai que tous ne peuvent pas prétendre à une récompense aussi tangible. Cependant, nous croyons que cette récompense pécuniaire est un léger avantage comparé à cette vigueur intellectuelle et physique, récompense d'une jeunesse bien employée. Tous les jeunes gens peuvent agir de façon à ce que, une fois arrivés à leur majorité, le monde puisse dire : "C'est un homme ; honorons-le."

NOS GRAVURES

Les nihilistes transportés en Sibirie

Quel triste spectacle ! Cette masse humaine empilée dans ce bac qui la déposera tout à l'heure sur la rive opposée. Pêle-mêle épouvantable ! Hommes, femmes, vieillards, jeunes gens, tout cela s'en va en exil ! Pauvres gens ! Peu, très peu de ces condamnés reviendront au pays. Etre exilé en Sibirie signifie condamnation à mort !

Le père et la fille

Le vieillard a près de quatre-vingts ans. Malade depuis longtemps il contemple avec amour son unique enfant qui ne le quitte ni jour ni nuit. Que de soins sait donner la pitié filiale ! Comme cette pauvre fille épie tous les mouvements de son père mourant ! Comme elle sait deviner tous les desirs de son cher malade ! Harassée, elle s'endort près du lit du pauvre homme qui ne cesse de prier pour sa fille qui, dans quelques heures sans doute, sera seule sur la terre.

Auber, célèbre compositeur français

AUBER (Daniel-François-Esprit), est né à Caen, le 21 mai 1782. Sa famille était originaire de la Normandie. Doué des plus heureuses dispositions pour la musique, Auber étudia cet art comme objet d'agrément.

Il commença à se faire connaître, à Paris, par de jolies petites compositions qui lui valurent son entrée dans les salons les plus aristocratiques de la capitale. Il eut le bonheur de se lier d'amitié avec Scribe. Tous deux ils unirent leurs esprits. Plus de vingt ouvrages devenus populaires ont été le fruit de cette association pendant l'espace de 30 ans. Parmi ces ouvrages citons *Fra Diavolo*, *Haydée*, *Gustave III*, *Les Diamants de la Couronne*, *Le Cheval de Bronze*, *Le Domino Noir*, *La Sirène*, etc., etc., etc. Nous en passons une foule d'autres. Mais son chef-d'œuvre a été *La Muette de Portici*. La postérité sanctionnera sans doute ce jugement. Membre de l'Institut de France dans la section de musique de l'Académie des Beaux-Arts, Auber a été maître de chapelle du roi Louis-Philippe, de l'empereur Napoléon III, et succéda à Chérubini comme directeur du Conservatoire de Musique de Paris. Commandeur de la Légion d'Honneur, décoré de l'ordre belge de Léopold Ier et de plusieurs autres ordres, Auber a vu récompenser par tous les hommes qu'il pouvait désirer, ainsi que par les faveurs de la fortune, les succès obtenus par son talent.

La ville de Caen va honorer la mémoire du grand compositeur né dans ses murs. La gravure que nous publions aujourd'hui représente le maître. Cette statue est due à l'habile ciseau de M. Delaplanche et sera inaugurée le 21 mai 1882, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. Auber est mort pendant les mauvais jours de la Commune. La France l'a pleuré et le pleure encore.

Maxime turque :

Celui qui gagne son procès sort du tribunal en chemise ; celui qui le perd en sort nu.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un écrivain français, M. Léon Lavedon, du *Correspondant*, et qui écrit au *Figaro* sous la signature de Philippe de Grandlieu, a fait dernièrement un voyage à Rome. Il raconte ses impressions au cours desquelles nous trouvons le passage qui suit au sujet du départ du Pape de Rome :

On ne parle guère à Rome du départ du Pape, mais on sait avec certitude que tout est prêt pour cette éventualité, dont un esprit aussi grave et réfléchi que celui de Léon XIII n'aurait pas fait la menace à la légère. On a même été jusqu'à régler le cérémonial qui serait observé dans cette circonstance.

Quant aux archives, aux trésors d'art, aux reliques précieuses, à toutes les richesses que renferment le Vatican et la basilique de Saint-Pierre, il en a été dressé des inventaires précis, dont copie officielle a été remise à tous les ambassadeurs accrédités près du St-Siège.

Que ferait la diplomatie au cas du départ de Léon XIII ? La question a été posée nettement aux cabinets qui, tous, ont répondu en donnant l'assurance que leurs représentants suivraient le Pape partout où il irait. *Ubi Petrus, ibi Ecclesia !*

Une autre question a été posée avec la même netteté au corps diplomatique : le Pape quittant Rome, que deviendraient le Vatican et la basilique de Saint-Pierre ?

Sur ce point complexe, les gouvernements, avant de répondre, ont cru devoir consulter l'Italie, et il paraît que, jusqu'ici, les ministres du roi Humbert n'ont pas fait connaître leurs intentions.

Quoiqu'il en soit, il a été décidé que, le jour où le Pape s'éloignerait de la Ville Éternelle, il y laisserait un Vicaire, ainsi qu'une commission de trois cardinaux, résidant au palais apostolique ; et, d'autre part, on sait que les ambassadeurs, avant de s'éloigner à leur tour, couvriraient le Vatican en faisant arborer à la porte de bronze, gardée par les Suisses, les drapeaux des Puissances.

Certains organes italiens protestent déjà contre cette apparition éventuelle de drapeaux étrangers au bord du Tibre ; mais le jour où ces couleurs protectrices flotteraient au-dessus du Vatican, qui oserait crocheter la porte du palais au mépris du drapeau de l'Allemagne ?

Hélas ! Il fut un temps où c'était le drapeau de la France qui suffisait seul à l'honneur de garder le trône de Saint-Pierre, et toute l'Europe alors s'inclinait respectueusement devant son prestige. L'aurait-il perdu, ce prestige glorieux et séculaire, s'il était demeuré fidèle à la cause immortelle qui semblait lui communiquer quelque chose de sa force et de sa grandeur ?

Si le Pape quitte Rome, où ira-t-il ? Cela, Léon XIII ne l'a dit à personne. C'est son secret, et l'entourage pontifical le plus intime en est lui-même réduit aux conjectures.

On a parlé de Miramar, l'ancienne résidence de l'infortuné Maximilien, sur l'Adriatique ; on a cité Fulda, dans l'Allemagne du Sud ; Salzbourg, dans la catholique Autriche ; Cologne, avec sa vaste cathédrale et son magnifique palais ; Strasbourg, comme devant concilier à la fois l'hospitalité germanique et les égards dus à la France ; l'île de Malte, itérativement proposée par l'Angleterre ; mais personne ne sait rien, ni sur la date possible du départ, ni sur la retraite choisie.

Ce qui paraît seulement probable, c'est que ni la France, ni l'Autriche, ni l'Espagne, ni l'Angleterre, n'ont sérieusement chance de recevoir l'auguste exilé. La première ne saurait offrir et surtout faire accepter son hospitalité douteuse au chef de la religion qu'elle persécute. La seconde et la troisième ne pourraient l'accueillir sur leur sol divisé et troublé sans courir le risque d'y provoquer les plus graves complications ; et quant à la dernière, quelle que puisse être sa généreuse pensée, elle ne réunit pas, il faut bien le dire, les titres nécessaires à une telle préférence. Enfin, la Belgique ayant pris soin de s'exclure elle-même par sa brutale rupture avec le Saint-Siège, on ne voit plus que l'Allemagne qui ait vraiment chance de nous montrer, sur son territoire heureusement pacifié, et dans un accord favorable au repos du monde,

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur !

* *

On affirme que l'impératrice Augusta aurait écrit elle-même au Saint-Père une lettre éloquent pour appuyer la politique nouvelle de l'Allemagne à son égard.

Ce qui est sûr, c'est que M. de Bismarck, qui n'est pas un chimérique, et qui marche à des buts pratiques et immédiats par des voies mûrement réfléchies, a, sur ce point, dessiné sa politique de façon à ne laisser aucun doute.

Cour d'assises.

Un fantaisiste a coupé une femme en morceaux et l'a emballée dans une caisse qu'il a mise au chemin de fer.

Le ministère public sévit.

Pendant les délibérations, l'accusé a parmi les jurés un seul défenseur, qui fait observer :

"Cependant, tous les bons sentiments n'étaient pas éteints en lui ; la caisse incriminée portait *franco*. Il avait eu la délicatesse de payer le port."